

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

COMPTE-RENDU

Mardi 2 juin 2020 à 21h00

L'an deux mil vingt, le deux juin, le Conseil Municipal de la commune de GAJAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LOSSE, Maire de GAJAC.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté

Pour : 11

Contre : 0

Présents : 11

Abstention : 0

Date de convocation : 28 mai 2020

Présents : M. Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, André LAPORTE, Janick GERMY, Mmes Hélène AYACHE, Marie-Lise NOUAILLE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Denise COOMBS COUTHURES.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Lise NOUAILLE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020.

Délibération Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints

Le Maire signale qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont à prévoir au budget communal.

Après avoir pris connaissance des barèmes en vigueur (art. L 2123-23 et art. L 2123-24 du C.G.C.T.),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser :

- une indemnité à Monsieur Pascal LOSSE, Maire, égale à l'indemnité maximale soit 25,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- une indemnité à Monsieur Philippe VIGNEAU, 1^{er} Adjoint, égale à l'indemnité maximale soit 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- une indemnité à Madame Corinne LOSSE, 2^{ème} Adjoint, égale à l'indemnité maximale soit 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- une indemnité à Madame Marie-Lise NOUAILLE, 3^{ème} Adjoint, égale à l'indemnité maximale soit 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Le Conseil Municipal :

- confirme la périodicité mensuelle des versements qui seront indexés sur les éventuelles variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- décide que cette décision s'applique à compter du 26 mai 2020, date d'installation du Conseil Municipal et jusqu'à la fin de la mandature,
- prévoit l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Délégation de fonction aux adjoints

La délégation de fonction est donnée à Monsieur Philippe VIGNEAU, 1^{er} adjoint au Maire, à l'effet de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines et limites suivants :

- Finances : correspondances courantes, mandatement des dépenses inscrites au budget communal.
- Fournitures courantes, travaux et menues réparations nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux : bons de commande et ordres de service.
- Correspondances courantes et demandes de renseignements au nom de la commune auprès des organismes d'Etat tels que la Sous-Préfecture, la DDTM, les forces de l'ordre, l'administration de la justice.

- Affaires juridiques : consultation des différentes autorités (préfecture, sous-préfecture) sur les questions juridiques rencontrées.
- Voirie communale : dépenses courantes, ordres de service nécessaires au bon entretien quotidien de la voirie communale et à l'éclairage public de la voirie communale.
- Urbanisme : accusés-réception des dépôts de dossiers de demande de permis de construire, de déclarations préalables, de certificats d'urbanisme et transmission des dossiers aux services instructeurs.

La Délégation de fonction est donnée à Madame Corinne LOSSE, 2ème adjoint au Maire, à l'effet de signer :

- Toutes les pièces relatives aux affaires concernant les bâtiments communaux.
- Toutes les pièces relatives aux fournitures courantes, travaux et menues réparations nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux : bons de commande et ordres de service (organisation des fêtes et des cérémonies).

La Délégation de fonction est donnée à Madame Marie-Lise NOUAILLE, 3ème Adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents relatifs dans les domaines suivants :

- Salle des Fêtes et Salle Communale : états des lieux et contrôle de la restitution des locaux par les locataires.
- Espaces verts : contrôle entretien des espaces verts et du matériel communal.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose de désigner les délégués aux commissions communales.

Après avoir fait appel à candidatures pour chaque commission, les commissions communales sont établies ainsi :

Commission des bâtiments : Pascal LOSSE, Corinne LOSSE (responsable), André LAPORTE, Hélène AYACHE, Marie-Lise NOUAILLE, Philippe VIGNEAU.

Commission de la voirie : Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU (responsable), André LAPORTE, Pierre LECLERC, Janick GERMAY.

Commission des affaires agricoles : Pascal LOSSE, Benoît DIONIS DU SEJOUR, Corinne LOSSE.

Commission catastrophes, tempête, sécheresse, etc... : Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, André LAPORTE, Janick GERMAY, Hélène AYACHE, Marie-Lise NOUAILLE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Denise COOMBS COUTHURES.

Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil désigne :

Président (maire de droit) : Pascal LOSSE.

4 membres élus : Hélène AYACHE (responsable), Denise COOMBS COUTHURES, Janick GERMAY, Marie-Lise NOUAILLE.

3 membres hors conseil municipal : Christelle CABANNES, Marie-Jeanne DIONIS DU SEJOUR, Véronique VERDIER.

1 représentant à l'UDAF : Cécile LARTIGAU comme déléguée à l'Union départementale des associations Familiales (UDAF).

Commission d'ouverture des plis (marchés publics), le Conseil désigne :

Président : Pascal LOSSE

3 membres titulaires :

Philippe VIGNEAU

André LAPORTE

Janick GERMAY

suppléant : Hélène AYACHE

suppléant : Karine CHANTELOT

suppléant : Pierre LECLERC

Commission Espaces Verts et Location Salle des Fêtes :

Pascal LOSSE, Marie-Lise NOUAILLE (responsable), André LAPORTE, Philippe VIGNEAU, Denise COOMBS COUTHURES, Hélène AYACHE.

Commission Communication et Information :

Pascal LOSSE, Corinne LOSSE (responsable) Janick GERMAY, Hélène AYACHE, Pierre LECLERC.

Commission Finances et Budget : Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Benoît DIONIS du SEJOUR, Pierre LECLERC, André LAPORTE, Janick GERMY, Hélène AYACHE, Marie-Lise NOUAILLE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Denise COOMBS COUTHURES.

Commission Fournitures : Pascal LOSSE, Corinne LOSSE (responsable), André LAPORTE, Pierre LECLERC.

Commission Cimetière : Pascal LOSSE, André LAPORTE, Denise COOMBS COUTHURES, Marie-Lise NOUAILLE, Philippe VIGNEAU, Benoît DIONIS du SEJOUR, Karine CHANTELOT, Hélène AYACHE.

Commission Communale des Impôts Directs :

Président : Pascal LOSSE

4 membres titulaires :

Philippe VIGNEAU

Denise COOMBS COUTHURES

Janick GERMY

Philippe SAUBOUA

Titulaire (bois) : LECLERC Pierre

Titulaire (hors commune) : GOURGUES Jean-Louis

suppléant : Karine CHANTELOT

suppléant : Bernard PICHARDIE

suppléant : André CABANNES

suppléant : Roseline BARBE

suppléant : Bruno DIONIS DU SEJOUR

suppléant : Nadine CASTAGNET

Commission Fêtes et Cérémonie : Pascal LOSSE, Corinne LOSSE (responsable), Marie-Lise NOUAILLE, Denise COOMBS COUTHURES, Hélène AYACHE.

Le Maire rappelle que les commissions communales restent ouvertes aux conseillers qui désireraient participer et qui n'auraient pas été nommés ce jour.

Désignation des délégués aux divers syndicats

Syndicat intercommunal à vocation scolaire de BAZAS (SIVOS) :

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués représentant la commune de GAJAC appelée à siéger lors des diverses réunions du SIVOS du BAZADAIS.

Sont désignés les délégués suivants :

- **Mme Hélène AYACHE**
- **Mme Marie-Lise NOUAILLE**

Syndicat intercommunal d'électrification du sud de la REOLE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de GAJAC dépend du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de la Réole. A ce titre, il y a lieu de procéder à l'élection des deux délégués qui représenteront la commune au sein du comité syndical de cette structure.

Sont désignés les délégués suivants :

- **M. Benoît DIONIS du SEJOUR**
- **M. André LAPORTE**

Syndicat à vocation multiple du BAZADAIS (SIVOM) :

Le Maire informe l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants représentant la commune de GAJAC appelée à siéger au Conseil Syndical du SIVOM du BAZADAIS.

Sont désignés les délégués suivants :

- **M. Pierre LECLERC** délégué titulaire
- **M. Philippe VIGNEAU** délégué titulaire
- **M. Pascal LOSSE** délégué suppléant
- **Mme Karine CHANTELOT** déléguée suppléante

Orientations budgétaires 2020

Monsieur le Maire évoque les dépenses liées au budget 2020 qui concernent divers travaux :

- cimetières de Trazits et Gajac (les travaux de rénovation à l'Eglise Notre Dame de Gajac),
- extension du réseau électrique « A l'Eglise » renforcement du réseau d'eau potable « Faly Sud »,
- le plafond de la réserve de la salle des fêtes,
- l'achat d'un défibrillateur,
- les peintures extérieures des boiseries de la Salle des Fêtes et du Cercle.

Questions diverses

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS)

Le Directeur Départemental du SDIS a fait parvenir à Monsieur le Maire un courrier l'informant de défauts constatés suite au contrôle des points d'eau réalisé.

La remise en état de chaque appareil sera effectuée.

Chemin de « Baulos »

Mr et Mme FARDOUX ont demandé à la Mairie de boucher les trous se trouvant sur le chemin appartenant à la commune. Il est prévu d'y déverser des gravats ou du calcaire.

Problèmes cochons en divagation route départementale n° 9

Des cochons divagent régulièrement sur la route départementale et risquent de provoquer des accidents.

Monsieur le Maire a contacté la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Gironde afin de connaître les procédures à appliquer pour arrêter cette divagation.

Information Projet à « Laroque »

Un projet avec un collectif de citoyens pour la création d'un Eco-hameau est en cours au lieu-dit « Laroque ».

Remerciements distribution de masques - Coronavirus

Certains habitants ont remercié la commune pour avoir reçu les masques confectionnés par les couturières bénévoles de la commune et les masques envoyés par le Conseil départemental et Bordeaux Métropole dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19.